

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 7 juin 2021 à 19 h  
en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont  
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac  
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

**ÉTAIT ABSENTE :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

---

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHANTAL ROSSI,  
MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**Étaient aussi présents les employés suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
Mme Martine Cardin, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs par intérim  
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications  
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

**Étaient aussi présents :**

M. François Purcell, directeur de cabinet  
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat  
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat  
M. Patrick Lavallée, inspecteur, représentant du PDQ 39

---

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Rossi présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence des représentants du poste de quartier 39.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, déclare la séance ouverte.

---

**CA21 10 138**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021, à 19 h.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

### 10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Mise au point sur les relations de travail à l'arrondissement et sur les rapports sur le racisme au niveau des employés cols bleus;
  - Passage pour piétons sur l'avenue Pelletier;
  - Fête nationale du Québec et activités à venir;
  - Retour sur le Festival des arts qui s'est tenu du 20 au 26 mai 2021.
- 

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clara

Point d'information :

- Retour sur la 3<sup>e</sup> campagne d'achat local à l'arrondissement et remerciements.
- 

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Retour sur la distribution de fleurs et de composte, incitation à l'inscription au concours du plus beau jardin.
- 

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Honore la mémoire des 215 enfants autochtones décédés dans un pensionnat et rappel du devoir de l'état et de tous d'éliminer le racisme contre les peuples autochtones;
  - Retour sur le racisme au niveau des employés cols bleus à l'arrondissement suite aux rapports des spécialistes :
    - Comment assurer la crédibilité des démarches dans l'application des recommandations et rapports et assurer une transparence aux employés et aux citoyens;
    - Comment s'assurer qu'au niveau des autres corps professionnels à l'arrondissement il n'y a pas de racisme ou toute autre forme de harcèlement, y a-t-il eu des plaintes;
    - Est-ce qu'il y a des données publiques relativement aux plaintes d'employés;
    - Où adresser une plainte et assurer l'anonymat;
    - Est-ce qu'il y aura un comité indépendant pour s'assurer que la transparence sera respectée;
    - Qu'advient-il des mesures disciplinaires appliquées auprès des employés ayant dénoncés le racisme sur les réseaux sociaux.
- 

### 10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 54.

Frantz Délice

- Démission de la directrice d'arrondissement ;
- Nombre de personne de la diversité qui occupe un poste cadre dans l'arrondissement

Jean-Claude Lavergne

- Report ou replanification des travaux au parc Aimé-Léonard

Julie Sigouin

- Présence de gravier sur les trottoirs de la rue Lapierre entre la rue Pierre et la rue Dagenais

Jean-François Gagné

- Accès aux résumés des rencontres du conseil consultatif de mobilité de Montréal-Nord;
- Fonctionnement et implication des citoyens dans ce comité

Robert Tibi

- Passage du balai de rue sur le côté sud de la rue Houde

Marius M Isomongoli

-Projet situé au 11385 avenue de Rome –raisons de l’augmentation du dépôt de garantie

Jessica Bongiovi

-Projet situé au 11379 avenue de Rome – raisons de l’augmentation du dépôt de garantie

Fin de la période de questions du public à 20 h 15.

---

#### **CA21 10 139**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mai 2021, à 19 h.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mai 2021, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

#### **CA21 10 140**

**Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mai 2021.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1218721004

#### **CA21 10 141**

**Adjuger à Les Entreprises Roseneige, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 123 825,78 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de végétaux en arrière trottoir et en saillie de rue sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 16 671,38 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 2 299,50 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 142 796,66 \$.**  
**Appel d'offres 21-18657 / 1 soumission**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Entreprises Roseneige, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 123 825,78 \$, taxes incluses, le contrat 21-18657 pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de végétaux en arrière trottoir et en saillie de rue sur diverses rues de l'arrondissement ;

QUE soit autorisée une dépense de 16 671,38 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 2 299,50 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 142 796,66 \$;

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1218544002

#### **CA21 10 142**

**Accorder des contributions financières totalisant 110 000 \$ aux organismes suivants dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement pour l'été 2021 : 55 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet "anima-parcs", 3 462 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le projet "Art climatique", 20 600 \$ aux Productions Qu'en dit Raton? pour le projet "Atelier d'initiation au théâtre dans les parcs", 30 938 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord pour le projet "Une Escale au Cœur du Hood" et approuver les projets de convention à intervenir.**

**(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 110 000 \$ aux organismes suivants dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement pour l'été 2021 :

QUE soit accordée une contribution financière de 55 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet "Anima-parcs" ;

QUE soit accordée une contribution financière de 3 462 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le projet "Art Climatique" ;

QUE soit accordée une contribution financière de 20 600 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton pour le projet "Atelier d'initiation au théâtre dans les parcs";

QUE soit accordée une contribution financière de 30 938 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord pour le projet "Une Escale au Cœur du Hood";

QUE soient approuvés les projets de conventions à intervenir ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1214111005

#### **CA21 10 143**

**Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021 et 2022, conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021 et 2022, conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social et à la recommandation du comité des partenaires financiers de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

QUE soit mandaté le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'assurer le respect des paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ainsi que la bonne utilisation des fonds octroyés;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1184988004

#### **CA21 10 144**

**Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'année 2021, afin de réaliser le projet Action Jeunesse Nord-Est, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'année 2021, pour réaliser le projet Action Jeunesse Nord-Est, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1216324004

#### **CA21 10 145**

**Accorder une contribution financière de 3 502 \$ à l'organisme La Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord, pour la tenue de l'événement « 20e anniversaire de la SHGMN » qui aura lieu le 28 août 2021 au parc Eusèbe-Ménard et approuver le projet de convention à intervenir.**

**(M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 502 \$ à l'organisme La Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord, pour la tenue de l'événement « 20e anniversaire de la SHGMN » qui aura lieu le 28 août 2021 au parc Eusèbe-Ménard ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1215190002

#### **CA21 10 146**

**Accorder une contribution financière de 1 000 \$ auprès du Centre Communautaire Annour (C.C.A.) pour financer des activités culturelles et la distribution de repas pour le Iftar à toutes les personnes qui le désirent, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ auprès du Centre Communautaire Annour (C.C.A.) pour financer des activités culturelles et la distribution de repas pour le Iftar à toutes les personnes qui le désirent;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1213573009

#### **CA21 10 147**

**Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Halte-Femmes Montréal-Nord pour l'obtention de coupons de taxis afin de soutenir la prévention de la violence subie chez les femmes.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Halte-Femmes Montréal-Nord pour l'obtention de coupons de taxis afin de soutenir la prévention de la violence subie chez les femmes;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1217549002

#### **CA21 10 148**

**Entériner une contribution financière de 250 \$ à l'Épicerie solidaire de l'Est (ÉPISOLE) afin d'agrémenter les paniers d'épicerie de denrées additionnelles et de petits présents pour souligner la fête des mères du 9 mai 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 250 \$ à l'Épicerie solidaire de l'Est (ÉPISOLE) afin d'agrémenter les paniers d'épicerie de denrées additionnelles et de petits présents pour souligner la fête des mères du 9 mai 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1213573007

#### **CA21 10 149**

**Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2021.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1217606016

**CA21 10 150**

**Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2021.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1217606017

**CA21 10 151**

**Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale, et ce, à même le budget de représentation des élus.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1213573008

**CA21 10 152**

**Approuver la reconnaissance de l'organisme Vision Charitable à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de juin 2021 à mai 2022.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvée la reconnaissance de Vision Charitable, à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de juin 2021 à mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1217549004

**CA21 10 153**

**Autoriser le dépôt de quatre demandes de financement pour la réfection de terrains sportifs, soit deux demandes pour le basketball, une demande pour le baseball et une demande pour le tennis, adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ou son représentant à signer toute entente relative aux demandes de financement.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt de quatre demandes de financement pour la réfection de terrains sportifs, soit deux demandes pour le basketball, une demande pour le baseball et une demande pour le tennis;

QUE soit confirmée l'adhésion au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021;

QUE soit confirmée la participation de l'arrondissement au financement du projet;

ET QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ou son représentant à signer toute entente relative aux demandes de financement.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1218947005

#### CA21 10 154

**Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter le second projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 13 au 27 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1217758003

#### CA21 10 155

**Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter le second projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562. Ainsi:

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et plus), limitant à un maximum de 15 logements;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une marge de recul arrière minimum de 0 mètre, au lieu de 4,5 m;

De déroger à la grille RM36-397 référant à l'article 145 du règlement de zonage afin d'autoriser une marge de recul latérale minimum de 0 mètre, au lieu de 2,3 m;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) maximal de 1,9, au lieu de 1,3;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser un taux d'implantation maximal de 66 %, au lieu de 50 %;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une superficie de la cour arrière de minimum 17,5 % de la superficie du terrain, au lieu de 25 %;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une structure de bâtiment en rangé (contiguë), au lieu de isolée ou jumelée;

De déroger à l'article 76.2 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme matériaux de revêtement sur les murs extérieurs, et ce sur une superficie d'au plus 5 % par façade;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant principale, un escalier extérieur menant au sous-sol, que cet escalier soit encastré dans le bâtiment et que soient installés devant l'escalier, soit un muret en brique ou un garde-corps réglementaire intégrant de la végétation afin qu'il ne soit pas visible de la voie publique;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant principale et secondaire, des panneaux d'acier au pourtour des fenêtres faisant saillie de maximum 0,15 m par rapport au mur de façade;

De déroger aux articles 150, 151 et 152 afin de permettre dans la marge avant secondaire et dans la cour arrière, les balcons situés à un minimum de 0,35 m des lignes latérale et arrière de terrain;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant secondaire, une marquise pour piétons située à plus de 2,35 m du trottoir;

De déroger à l'article 169.2 afin de permettre 2 murets décoratifs d'une hauteur maximale de 4,8 m sous la marquise pour piétons, dans la marge avant principale et secondaire;

De déroger à l'article 169.3 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme revêtement des murets décoratifs sous la marquise pour piétons.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes:

QU'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain;

QUE l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit d'un bâtiment de façon à ne pas être visible de la voie publique; et que ces équipements mécaniques soient ceinturés d'un écran mécanique;

QU'au moins 70 % des logements aient 2 chambres à coucher ou plus;

QU'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Éthier;

QU'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux; notamment afin d'assurer la complétion du projet et des aménagements paysagers;

QUE l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur;

QUE préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

QU'à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1217758003

## **CA21 10 156**

**Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation d'un lieu de culte au 6425 boulevard Léger, suite SS18, le tout en vertu du règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 102-2021.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation écrite qui s'est tenue du 18 mai au 1<sup>e</sup> juin 2021;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'occupation d'un usage conditionnel de lieu de culte situé au 6425 boulevard Léger, suite SS18;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À la délivrance d'un certificat d'occupation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ET QUE le tout soit appliqué au bâtiment situé au 6425, boulevard Léger, suite SS18.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1217758004

#### **CA21 10 157**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre la modification d'un projet approuvé visant la construction d'une habitation unifamiliale jumelée au 11379, avenue de Rome, sur le lot 1 414 355 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la modification d'un projet approuvé visant la construction d'une habitation unifamiliale jumelée, et ce, conformément au plan d'architecture préparé par Métal Bois Trendy architecture daté du 21 avril 2021, déposé à la DAUSE le 28 avril 2021, au plan projet d'implantation préparé par Frédéric Vaillancourt arpenteur-géomètre pour la firme Métrica arpenteurs-géomètres daté du 21 avril 2021, dossier 40000, minute 307 et déposé à la DAUSE le 26 avril 2021 et au plan paysage préparé par Unidé design daté du 27 avril 2021 et déposé à la DAUSE le 28 avril 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À ce que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- À ce que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Au dépôt, lors de la délivrance du permis de construction, d'une garantie financière de 7 % de la valeur des travaux, ce montant s'ajoutant à la garantie déjà fournie pour le projet initial, et que les garanties soient libérées à la fin des travaux réalisés conformément aux plans approuvés;

ET QUE le tout soit applicable sur le 1 414 355 du cadastre du Québec soit le 11379, avenue de Rome.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1217040001

#### **CA21 10 158**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la modification d'un projet approuvé visant la construction d'une habitation unifamiliale jumelée au 11385, avenue de Rome, sur le lot 1 414 354 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la modification d'un projet approuvé visant la construction d'une habitation unifamiliale jumelée, et ce, conformément au plan d'architecture préparés par Métal Bois Trendy architecture daté du 21 avril 2021, déposés à la DAUSE le 28 avril 2021, au plan projet d'implantation préparé par Frédéric Vaillancourt arpenteur-géomètre pour la firme Métrica arpenteurs-géomètres daté du 21 avril 2021, dossier 40000, minute 307 et déposé à la DAUSE le 26 avril 2021 et au plan paysage préparé par Unidé design daté du 27 avril 2021 et déposé à la DAUSE le 28 avril 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À ce que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- À ce que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Au dépôt, lors de la délivrance du permis de construction, d'une garantie financière de 7 % de la valeur des travaux, ce montant s'ajoutant à la garantie déjà fournie pour le projet initial, et que les garanties soient libérées à la fin des travaux réalisés conformément aux plans approuvés;

ET QUE le tout soit applicable sur le 1 414 354 du cadastre du Québec soit le 11385, avenue de Rome.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1217040002

### **CA21 10 159**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial existant et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages, situé au 10500, avenue de Bruxelles, sur le lot 1 173 751 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment unifamilial existant et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de 2 étages, situé au 10500, avenue de Bruxelles, et ce, suivant les plans préparés par la firme Architecture Maestro, architecte, datés du 25 février 2021 (plan d'architecture) et du 25 avril 2021 (plan d'aménagement urbain);

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Au dépôt lors de la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition, d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux, et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux réalisés conformément aux plans approuvés;
- Au dépôt lors de la délivrance du permis d'un devis de protection des arbres publics effectué par un professionnel.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 751 du cadastre du Québec, soit le 10500, avenue de Bruxelles.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1219195001

### **CA21 10 160**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif sur la mobilité, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la demande suivante :

- Ajouter un arrêt à l'intersection de l'avenue des Violettes et de la rue des Iris.

QUE le tout soit mis en oeuvre par la Direction des travaux publics le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1217177003

#### CA21 10 161

**Recommander au Comité exécutif d'édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'annexe A de ce Règlement afin d'inclure l'arrondissement de Montréal-Nord dans la zone de desserte à compter du 30 juin 2021.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit recommandé au Comité exécutif d'édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure l'arrondissement de Montréal-Nord dans la zone de desserte à compter du 30 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1217177004

#### CA21 10 162

**Nommer Mme Régine Fortin à titre d'agente technique en architecture de paysage à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de huit semaines, et ce, à compter du 12 juin 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Régine Fortin (matricule 100195222), à titre d'agente technique en architecture de paysage (emploi 783320, poste 83788), groupe de traitement : 12-011X, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de huit semaines, et ce, à compter du 12 juin 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1218361003

#### CA21 10 163

**Autoriser la création d'un poste permanent de conseiller (spécialité) - Équité, diversité, inclusion et développement de compétences (emploi : 211460), groupe de traitement : 03-FM06, à la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement, et ce, à compter du 12 juin 2021.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de conseiller (spécialité) - Équité, diversité, inclusion et développement de compétences (emploi : 211460), groupe de traitement : 03-FM06, à la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement, et ce, à compter du 12 juin 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1214013001

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante de l'arrondissement déclare la séance levée.

---

Mme Chantal Rossi  
mairesse suppléante

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 28 juin 2021.